

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Régie Lignes d'Azur (06)
RLA - Centre Opérationnel du
Tramway
2 boulevard Henri Sappia
06100 Nice

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur**Nom complet de l'acheteur :** Régie Ligne d'Azur (06)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 79403021300019

Code postal / Ville : 06100 Nice**Groupeement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** 25067**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** Régie Ligne d'azur - Tél : +33 012345678 - Mail : marches@lignesdazur.fr**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Capacité économique et financière : Tel que renseignés dans les documents de la consultation.

Capacités techniques et professionnelles : Les candidatures seront examinées en tenant compte des garanties, capacités professionnelles, techniques et financières qu'elles présentent.

Technique d'achat : Accord-cadre**Date et heure limite de réception des plis :** Jeudi 10 juillet 2025 - 12:00**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** Entité adjudicatrice**Section 4 : Identification du marché****Intitulé du marché :** Maintenance des équipements de distribution de sable (2 lots)**Classification CPV :** 50530000**Type de marché :** Services**Description succincte du marché :** Le présent marché a pour objet la Maintenance des équipements de distribution de sable de la Régie Ligne d'Azur.

Lot n°1 : système de distribution sable DISTRISABLE

Lot n°2 : système de distribution sable BERTOLOTTI

Lieu principal d'exécution : Métropole Nice Côte d'Azur

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée hors TVA : Valeur maximale : 400000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Lot n°1 : système de distribution sable DISTRISABLE tramway

Classification CPV : 50530000

Valeur estimée du lot hors TVA : 200000 euros

Lieu d'exécution du lot : Métropole Nice Côte d'Azur, CF. Règlement de la consultation

LOT :

Lot n°2 : système de distribution sable BERTOLOTTI

Classification CPV : 50530000

Valeur estimée du lot hors TVA : 200000 euros

Lieu d'exécution du lot : Métropole Nice Côte d'Azur, CF. Règlement de la consultation

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Critère de sélection des offres :

Prix : 65 points

Valeur technique : 25 points

Démarche environnementale : 10 points

Chaque lot est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date expressément mentionnée dans le courrier de notification. Chaque lot pourra faire l'objet de 3 reconductions tacites d'une année, calculé indépendamment, à compter de la date mentionnée dans le courrier de notification, sans que la durée totale n'excède 4 ans pour le lot concerné.

Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du contrat conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.

En cas de non reconduction, le titulaire sera informé au minimum 4 mois avant l'échéance.

Le marché est composé de 2 lots et est conclu avec les montants suivants :

Lot n°1 : système de distribution sable DISTRISABLE tramway: Montant maximum annuel: 50 000 € H.T.

Lot n°2 : système de distribution sable BERLOTTI: Montant maximum annuel: 50 000 € H.T.

En cas d'atteinte du montant maximum annuel du marché en cours d'année et avant la date de reconduction, le renouvellement de la période suivante sera anticipé et formalisé par la conclusion d'un avenant.

Conformément à l'article 25 du CCAG-FCS, la clause de réexamen s'applique pour tous les lots

Date d'envoi du présent avis

19 juin 2025